

PORTRAIT

Conseil de fondation

Questions
Réponses

p.4

Bleu Horizon

#19



ÉVÈNEMENT
Rentrée
des entreprises

p.2

PRÉVOYANCE
Réserves
de fluctuation

p.7



60 CIEPP 1961-2021

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

Rentrée des entreprises 2021

À l'occasion de son 60^e anniversaire, la CIEPP était à l'honneur du plus grand rassemblement d'entrepreneurs de Suisse romande, la Rentrée des entreprises, organisée par la Fédération des entreprises romandes Genève et qui s'est tenue le 31 août 2021 à Palexpo. José Agrelo, directeur de la CIEPP, s'est adressé à l'assemblée avec un discours empreint de sérénité et de confiance en l'avenir. Extraits de ce discours et retour en images sur cet événement majeur de la rentrée 2021.

« La CIEPP a été lancée en 1961 par la FER et ses associations régionales dans un but : la protection des individus. Pour mémoire, la LPP, la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, est entrée en vigueur en 1985, soit plus de vingt ans après la création de la CIEPP ! Quand on voit aujourd'hui la dimension qu'a prise le deuxième pilier, nous avons la preuve que ces associations ont été visionnaires.



M. Agrelo lors de son discours.

La CIEPP s'est fixé une mission claire : offrir les meilleures prestations aux meilleures conditions sur le long terme, tant à ses assurés qu'à ses affiliés. Cela, afin de permettre à chacun d'atteindre ses objectifs,

notamment lors de la retraite. C'est le sens véritable de nos actions quotidiennes.

C'est une institution avec une gouvernance 4.0, composée d'un Conseil de fondation de dix membres avec des représentants patronaux et syndicaux, des PME, des indépendants et des pensionnés : elle reflète un partenariat social clairvoyant, si cher à la prévoyance professionnelle et à la Suisse. Il n'y a aucun conflit d'intérêt. Les décisions sont toutes orientées dans une voie : la pérennité à long terme de l'institution. La CIEPP, c'est aussi des valeurs fortes, telles que la responsabilité et la solidarité. Une solidarité intergénérationnelle, interactivités, interaffiliés. »

« La CIEPP est une fondation commune, indépendante et sans but lucratif. Comprenez que nous ne rémunérons personne : aucun intermédiaire, aucun apporteur d'affaires, aucun actionnaire. L'entier des résultats reste au sein de l'institution pour honorer son objectif de prévoyance : nos assurés ! Notre institution intègre dans ses investissements les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Notre but est d'encourager le changement et d'appliquer une politique d'investissement durable et responsable. Nous gérons la fortune de nos assurés à titre fiduciaire et sommes actionnaires de différentes entreprises. Lors des assemblées générales, nous exerçons nos droits de vote sur 70% de notre portefeuille d'actions, soit sur plusieurs milliards de francs. Ces convictions ne datent pas d'hier, car nous avons des archives de nos votes depuis 1988. »



Le stand consacré à la CIEPP.

« Après soixante ans d'existence, la CIEPP gère une fortune de plus de 8 milliards de francs et représente plus de 160 secteurs d'activité. Elle rassemble plus de 45 000 assurés et plus de 10 000 affiliés. Ces éléments font de notre caisse l'une des plus importantes institutions de deuxième pilier en Suisse. La satisfaction des clients, c'est notre stress-test de tous les jours. Nous sommes 70 collaborateurs – répartis entre notre siège à Genève et nos agences à Fribourg, Bulle, Porrentruy et Neuchâtel – à viser le meilleur. Nos équipes s'engagent pour répondre à notre mission et à vos attentes. »

« Une caisse de pension écrit chaque jour le feuilleton des âges de la vie. Cela signifie que nous traversons des décennies à relever des défis. Actuellement, ils sont nombreux : les enjeux démographiques, les enjeux de la concurrence, les évolutions législatives, l'économie mondiale, la digitalisation – qui vous permet depuis mars 2021 de piloter votre tableau de bord LPP sur votre téléphone. Comme elle l'a montré au cours des soixante dernières années, la CIEPP a su s'adapter et faire face aux défis rencontrés. Sa gouvernance, son modèle de prévoyance, ses valeurs, ses équipes lui permettent d'envisager le futur avec sérénité et confiance. »

→ Lire la version longue
<https://ciepp.ch/web/ciepp>

ÉDITEUR : CIEPP, rue de Saint-Jean 67, Case postale, 1211 Genève 3, ciepp@fer-ge.ch | RELECTURE : Le petit correcteur | PHOTOS : David Wagnières | GRAPHISME : Bontron & Co | IMPRESSION : Atar Roto Presse SA | 43000 ex. FR – 1000 ex. DE – Imprimé en Suisse sur du papier FSC | Tous droits réservés.

Les plus grandes caisses de pension suisses de droit privé, selon capitaux



- 1 UBS
- 2 Migros
- 3 ASGA
- 4 Credit Suisse
- 5 Groupe Roche
- ...
 - 14 CIEPP

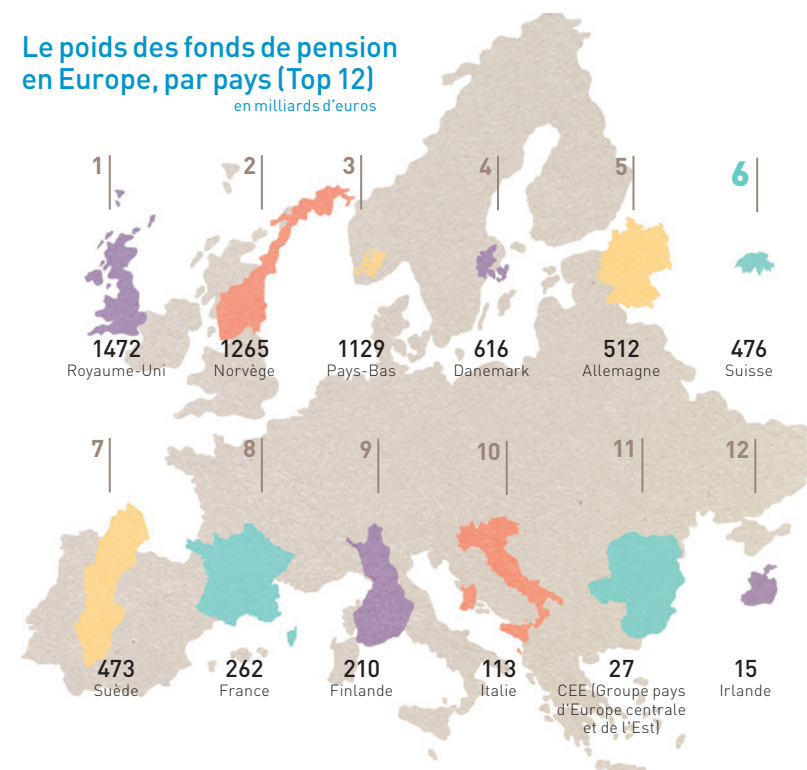
Source : IPE Top 1000 Pension Funds 2021

Les dix plus grands fonds européens, publics et privés

		Avoir en milliards d'euros	
1	Government Pension Fund-Global	Norvège	1'145,8
2	ABP	Pays-Bas	499,7
3	Pensioenfonds Zorg en Welzijn (PFZW)	Pays-Bas	251,1
4	Arbejdsmarkedets Tillægspension (ATP)	Danemark	121,8
5	Alecta Pensionsförsäkring	Suède	100,0
6	Bayerische Versorgungskammer (BVK)	Allemagne	96,2
7	Danica Pension	Danemark	93,8
8	Pensioenfonds Metaal en Techniek (PMT)	Pays-Bas	93,0
...			
33	Publica	Suisse	39,5

Le poids des fonds de pension en Europe, par pays (Top 12)

en milliards d'euros



Source : IPE Top 1000 Pension Funds 2021 – IPE's ranking of leading pension funds by assets



→ Aldo Ferrari
président du Conseil de fondation de la CIEPP

60 ans et pas une ride

En 2021, la CIEPP a fêté sa sixième décennie d'existence avec la simplicité et l'accessibilité qui font sa marque de fabrique : en images, en un clic, sur la Toile.

Elle aura traversé des crises pétrolières, l'entrée en vigueur de la loi fédérale qui instituera la prévoyance professionnelle obligatoire, la crise immobilière des années 1990, deux crises financières et une crise sanitaire planétaire. La force du collectif, de l'interprofessionnalité et de l'adaptation à un monde qui change font partie de l'ADN de la CIEPP. Nous ne cherchons pas à paraître, ni à donner l'illusion de l'air du temps, pas plus que nous n'aspérons à répondre à des modes. Nous souhaitons simplement croître avec celles et ceux qui nous font confiance et qui doivent s'adapter aux évolutions de plus en plus rapides. Nous sommes le reflet de nos affiliés et assurés, qui doivent se reconnaître en la CIEPP lorsqu'ils l'observent.

Nous voulons partager des valeurs qui nous distinguent et qui pérennisent notre approche de la prévoyance : une vision à long terme, fruit de nos soixante ans d'existence. Cela nécessite, au quotidien, de l'action, de la réaction et de la détermination de la part de nos collaboratrices et collaborateurs, qui sont à votre service. La vision à long terme repose aussi sur une anticipation conduisant à la mise en place d'une stratégie claire, régulièrement réévaluée. C'est la tâche du Conseil de fondation, qui porte la responsabilité de l'élaborer sur la base d'une vision commune. Nous nous comparons régulièrement aux autres acteurs du marché de la prévoyance professionnelle, nous portons un regard critique sur notre évolution, sur nos prestations et scrutons la satisfaction de nos assurés et affiliés. Nous élaborons notre stratégie sur la base de faits et d'analyses et, si la controverse n'est pas absente de nos choix, nous travaillons pour une vision que l'avenir jugera. La CIEPP ne prendra pas de préretraite à 60 ans ni de retraite à 64, 65 ou 66 ans... D'ores et déjà, une bonne année 2022... en attendant de fêter notre prochaine décennie !

La parole aux membres du Conseil de fondation

Pour cette dernière édition consacrée au 60^e anniversaire de la CIEPP, Bleu Horizon tient à donner la parole à l'organe suprême de l'institution, le Conseil de fondation. Pour mémoire, la gouvernance d'une institution de prévoyance doit être paritaire et représentée par les assurés et les employeurs affiliés (thème approfondi dans le *Bleu Horizon #7*). Les 10 membres qui constituent le Conseil de fondation se sont livrés, en binômes paritaires salariés/employeurs, au jeu des questions/réponses.

Par José Agrelo et Aurélie Chassot



Le Conseil de fondation de la CIEPP en pleine action lors d'une séance.

Quels sont pour vous les ingrédients fondamentaux qui constituent la bonne gouvernance de la CIEPP ?



Aldo Ferrari, président du Conseil de fondation et représentant des salariés : « La gouvernance repose sur des éléments d'ordre éthique, structurel et organisationnel. L'éthique qui

préside à la conduite d'une institution qui gère à titre fiduciaire plusieurs milliards de francs représentant des organisations actives de manière régionale et nationale implique un exercice loyal et exemplaire de la gestion de la CIEPP. La CIEPP est dotée d'une structure paritaire au sein d'un conseil qui veille à sa gestion et définit sa stratégie. Le conseil prend toutes les décisions pour garantir la pérennité de la caisse, la direction étant chargée d'implémenter les décisions du conseil et d'assurer le relais avec les assurés et les affiliés. Notre organisation reflète la culture du débat et de la transparence, garante de décisions prises sur la base de faits et d'expertises. Elle se veut capable d'agir et de réagir avec une attention particulière à l'anticipation, gage de notre développement et de notre sécurité. »



Luc Abbé-Decarroux, vice-président du Conseil de fondation et représentant des employeurs : « Les mutations économiques, sociales, les défis technologiques et environnementaux résultent essentiellement de l'humain,

provenant de son instinct de vie et de son besoin de sécurité. Devant les risques financiers dus à la vieillesse, à l'invalidité ou au décès d'un conjoint, d'un partenaire ou d'un parent, la prévoyance professionnelle est une alliée ayant ses propres valeurs, lesquelles s'expriment notamment à travers les investissements qu'elle fait et les prestations qu'elle offre. La CIEPP est ce partenaire de confiance pour ses assurés et affiliés, qu'elle doit équitablement protéger. Toutes les règles de bonne gouvernance procèdent de la confiance. La CIEPP doit conserver sa posture de simplicité, de rigueur et de bienveillance, qu'il s'agisse de principes, d'engagement ou de dialogue. »

Quels sont les principaux défis qui attendent la CIEPP au cours des prochaines années ?



Bruna Campanello, membre du Bureau du Conseil de fondation et représentante des salariés :

« Les trois plus grands défis de la CIEPP s'articulent autour de son développement futur, que l'on considère son modèle de prévoyance, son positionnement face à la concentration du nombre d'institutions ou sa capacité à s'adapter aux attentes de ses assurés sur le plan professionnel et sociétal. Le modèle de prévoyance de la CIEPP repose sur les principes associatifs de solidarité interprofessionnelle, d'adéquation à la demande des affiliés et de services de proximité. Ce modèle doit s'adapter et se développer pour la différencier des autres institutions. La concentration des caisses doit permettre à la CIEPP de se développer et de grandir par l'acquisition de nouveaux affiliés avec d'avantage d'assurés. Les grands changements climatiques, démographiques, sociétaux et économiques qui se profilent exigent une réponse adaptée en termes de mode de travail. »



Robert Zoells, membre du Bureau du Conseil de fondation et représentant des employeurs :

« Il est important que la CIEPP continue à fournir à l'avenir les meilleures prestations possible en faveur de ses assurés. Pour y parvenir, la poursuite d'une approche pragmatique, raisonnable et axée sur la situation concrète de la caisse paraît essentielle. Le climat général n'est pas toujours favorable à cette approche, que la CIEPP met pourtant en œuvre avec succès depuis soixante ans dans le respect de ses valeurs d'équité et de solidarité. Il est essentiel qu'elle poursuive sa mission dans ce sens : c'est ce qui lui a valu la confiance de ses affiliés et assurés, dont elle jouit à juste titre. Les défis structurels auxquels la CIEPP doit faire face sont connus. Il s'agit notamment de résister aux aléas des marchés financiers et immobiliers, de gérer les effets de l'évolution de la démographie et du rapport entre les actifs et les rentiers... bref, de surveiller et d'anticiper les risques de manière à assurer à long terme le financement des meilleures retraites possible. »

Qu'implique pour vous le fait d'être membre du Conseil de fondation de la CIEPP ?



Pascal Schwab, représentant des employeurs :

« Être membre du Conseil de fondation, c'est avant tout une responsabilité. Le conseil doit anticiper l'avenir autant que possible et prendre les décisions nécessaires pour permettre à la CIEPP de tenir le cap à long terme, comme elle le fait depuis soixante ans. Le conseil est là pour permettre de pérenniser, au moins, les soixante prochaines années de l'institution : c'est l'enjeu le plus délicat et le plus essentiel. Dans un monde de plus en plus complexe, il est nécessaire de prendre suffisamment de recul pour accomplir cette mission. Même si nous subissons parfois des aléas politiques, économiques et boursiers, les décisions du conseil forgent le cadre dans lequel la CIEPP peut évoluer. Le philosophe Alain disait : "Il y a l'avenir qui se fait et l'avenir qu'on fait. L'avenir réel se compose des deux." En tant que membre du conseil, c'est l'avenir qu'on fait qui est ma part de responsabilité. »



Nuno Dias, représentant des salariés :

« Être membre du Conseil de fondation de la CIEPP implique de grandes responsabilités : celles de veiller à la mission première de toute caisse de prévoyance, à savoir offrir les meilleures prestations possible aux assurés, tout en garantissant la pérennité de l'institution. Cela exige un savant dosage, fruit de la réflexion commune des partenaires sociaux, qui doit se réaliser en tenant compte de la réalité et du principe de précaution. Les membres du Conseil de fondation sont responsables de la stabilité de l'institution et de sa conformité avec sa mission. Les décisions que nous prenons aujourd'hui déterminent l'avenir de l'institution. »

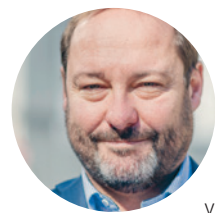
SUITE EN PAGE 6...

Quelles sont à vos yeux les valeurs les plus importantes de la CIEPP et pourquoi ?



Marie-Françoise Udry, représentante des salariés : « La CIEPP, fondation commune de prévoyance obligatoire et surobligatoire, est ouverte à tous les employeurs et indépendants qui le désirent. Cette fondation, à but non

lucratif, intègre parfaitement les aspects de responsabilité sociale, d'éthique environnementale et de bonne gouvernance. Le Conseil de fondation de la CIEPP veille de manière paritaire à son juste et bon fonctionnement ainsi qu'à sa vision à long terme. De ce fait, la caisse est garante de la prévoyance de tous ses assurés et assure à long terme le versement des prestations dues en termes de vieillesse, d'invalidité et de décès, cela, dans un souci constant de justice et d'équité. La CIEPP a une conduite solidaire intergénérationnelle selon le plan de prévoyance choisi par l'entreprise, respectivement l'indépendant. La CIEPP a aussi inscrit la solidarité entre assurés et rentiers dans sa vision. Elle répond parfaitement au postulat de la Constitution en s'inscrivant dans le système des trois piliers qui prévaut en Suisse et qui est largement reconnu sur le plan international. »



Olivier Sandoz, représentant des employeurs : « Les valeurs de la CIEPP sont toutes importantes, pour ne pas dire fondamentales, afin de pouvoir assurer, dans une vision à long terme, ses missions de

façon éthique, transparente, responsable, équitable et solidaire. La CIEPP est très attachée au partenariat social, élément essentiel de nos conditions-cadres, non seulement parce que ce dernier est à l'origine du deuxième pilier, mais aussi parce qu'il fait partie de l'ADN de ses associations fondatrices. À l'heure où l'individualisme, le repli sur soi, la volonté d'un renforcement des frontières, le rejet du multilatéralisme et du compromis gagnent inexorablement du terrain, de telles valeurs sont indispensables pour faire face aux défis que sont la digitalisation, les changements climatiques, les crises sanitaires et l'évolution démographique. La cohésion sociale est un but que nous devrions tous poursuivre. Les valeurs de la CIEPP y participent. »



Michel Rossier, représentant des employeurs : « Tout d'abord, une immense fierté de faire partie de cette institution. Soixante ans, c'est la preuve que les fondateurs de la CIEPP avaient une vision de la prévoyance

professionnelle bien avant l'entrée en vigueur de la loi y relative en 1985. La CIEPP, avec son approche de la prévoyance professionnelle pragmatique, est à même d'offrir aux entreprises et aux indépendants des solutions de prévoyance adaptées à leurs besoins. Depuis sa création, sa croissance montre clairement le succès de son modèle d'affaires. La CIEPP est proche de sa clientèle et capable de s'adapter rapidement aux différents changements ayant un impact sur le deuxième pilier. Les défis de la prévoyance professionnelle sont nombreux, mais la CIEPP, hier comme aujourd'hui, a une vision claire lui permettant d'offrir à ses clients des solutions de prévoyance optimales. Je crois sincèrement que l'avenir de la CIEPP sera aussi palpitant que les soixante dernières années. »



Isabelle Rickli, représentante des salariés : « La CIEPP a été lancée en 1961 par la FER alors que la LPP n'est entrée en vigueur qu'en 1985. Il fallait être visionnaire et attacher très tôt de l'importance à la protection

des individus ! Il fallait être déterminé à leur garantir un meilleur niveau de vie en complétant les prestations du premier pilier. Soixante ans plus tard, la CIEPP est toujours présente, en constante progression, faisant partie des plus grandes institutions du deuxième pilier en Suisse. Quelle belle réussite ! Ses valeurs et sa vision à long terme lui ont permis de traverser toutes ces années et de relever les défis qui se sont présentés, y compris durant des périodes parfois plus instables que d'autres. Elle a su être compétitive et s'adapter à l'évolution du monde du travail et de la société. Grâce aux compétences de sa direction et de ses collaborateurs, grâce à une gouvernance avertie et équilibrée fondée sur le partenariat social, elle saura poursuivre son développement et rester pérenne. Pour pouvoir durer, il faut savoir anticiper et s'adapter. La CIEPP le fait depuis soixante ans ! En route pour les soixante prochaines années ! »

Les réserves de fluctuation de valeur atteignent des niveaux inédits !

En 2021, les marchés financiers ont encore une fois atteint des sommets historiques. La dernière publication de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) fait état d'une bonne situation financière des institutions de prévoyance avec un taux de couverture moyen à 119,9% (moyenne pondérée en fonction des capitaux), tendance confirmée par plusieurs analyses d'acteurs de la prévoyance professionnelle.

Dans ce contexte, une situation inédite depuis l'introduction de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) en 1985 pourrait se produire à large échelle : une constitution complète des réserves de fluctuation de valeur.

La réserve de fluctuation de valeur a été introduite formellement en 2005 dans le cadre du deuxième paquet de la première révision LPP. Ses objectifs sont de pallier les fluctuations des marchés financiers pour garantir une stabilité financière à l'institution de prévoyance et de lui permettre ainsi d'honorer en tout temps ses promesses (versement des rentes, etc.). Pour résumer, la caisse de pension doit mettre de côté pendant les années boursières haussières pour faire face aux années baissières.

Les méthodes pour déterminer cette réserve sont multiples. Elles intègrent notamment les paramètres suivants : l'objectif et la durée de protection souhaités, les performances passées et la volatilité des différentes classes d'actifs, l'allocation stratégique de l'institution, la performance nécessaire pour répondre aux obligations de la caisse. Une multitude de simulations sont calculées.

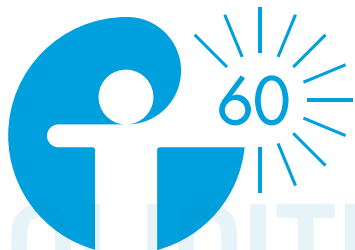


Si l'évolution extrêmement positive des marchés se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2021 et que les institutions atteignent, voire dépassent, les niveaux planchers de leur réserve de fluctuation, les discussions seront animées au sein des conseils de fondation et les choix ou orientations retenus seront très intéressants du fait de la situation inédite et de son contexte. Si les réserves sont pleinement constituées, faudra-t-il continuer à les augmenter ? Faudra-t-il distribuer davantage aux assurés actifs et, si oui, dans quelle mesure ? L'environnement financier actuel – taux d'intérêt bas, Covid-19, craintes inflationnistes – va-t-il perdurer ? Comment réagirait un assuré ayant bénéficié d'un intérêt exceptionnel une année et se retrouvant dans une institution en sous-couverture à la suite d'une violente chute des marchés financiers ? Les pensionnés ayant contribué à la constitution de ces réserves de fluctuations ne doivent-ils pas également en bénéficier ? Du côté de l'assuré, la question sera : ma caisse de pension est-elle plutôt cigale ou fourmi ?

Le Conseil de fondation, organe suprême, valide annuellement l'approche retenue et le niveau de protection souhaité. S'agissant d'institutions de prévoyance axées sur le long terme, le principe de la permanence s'applique : la méthode doit comporter un caractère durable et, partant, ne pas être modifiée régulièrement.

Chaque année, le Conseil de fondation se prononce également sur la rémunération des avoirs de vieillesse et sur la constitution de la réserve de fluctuation de valeur. Dans *Bleu Horizon #12*, la thématique des intérêts attribués sur les avoirs de vieillesse était approfondie. La loi fixe un cadre réglementaire, mais les Conseils de fondation disposent toutefois d'une certaine latitude en la matière, plus ou moins large en fonction du modèle de l'institution de prévoyance.

Autant de questions auxquelles il s'agira de répondre et qui donneront lieu à de nombreux débats et échanges au sein des organes décisionnels des institutions de prévoyance.



CIEPP 1961 – 2021

Vous accompagner pour une solution
prévoyance, modifier votre plan,
choisir de nouvelles prestations
pour vous et vos collaborateurs,
répondre à vos questions...

SOLIDITÉ FINANCIÈRE INDÉPENDANCE SANS BUT LUCRATIF PERFORMANCE SIMPLICITÉ

CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

**NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE !**

 CIEPP Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle

www.ciepp.ch

GENÈVE

Rue de Saint-Jean 67
Tél. 058 715 31 11

BULLE

Rue Condémine 56
Tél. 026 919 87 40

FRIBOURG

Rue de l'Hôpital 15
Tél. 026 350 33 79

NEUCHÂTEL

Av. du 1er-Mars 18
Tél. 032 727 37 00

PORRENTROY

Rue de la Perche 2
Tél. 032 465 15 80